



Communication sur la PPVE par la Ville de Die

Version du 17 octobre 2025

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures formalisées



VALENCE ROMANS HABITAT

Avis d'appel public à la concurrence

M. Le Directeur Général
3 rue Rossini 26000 VALENCE Tél : 04 75 82 54 00
SIRET 27260004000013
Référence acheteur : 25FS-SA-1080-C
L'avis implique un marché public.
Objet : Marché pour l'exploitation et la maintenance des installations thermiques des sites de Valence Romans Habitat
Procédure : Procédure ouverte
Forme du marché : Division en lots : oui
Lot N° 1 - Installations thermiques
Lot N° 2 - Installations thermiques
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Dépot dématérialisé : Actif
Remise des offres : 03/11/25 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 29/09/2025
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : <https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com>

473257100

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

POLY JURIS Cabinet LELONG & POLLARD

Société d'Avocats à Montélimar, Pierrelatte et Nyons
Tél : 04 75 53 02 53
Mail : montelimar@lelong-pollard.avocat.fr

ADHEMAR-DE SEVIGNE
Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social : 1540 Route des Fruitières, 26600 CROZES HERMITAGE

AVIS DE CREATION D'UNE SAS
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 Août 2025 il a été constitué une Société par Actions Simplifiée (SAS) ayant les caractéristiques suivantes
DÉNOMINATION SOCIALE : ADHEMAR-DE SEVIGNE
SIEGE SOCIAL : 1540 Route des Fruitières, 26600 CROZES HERMITAGE
CAPITAL SOCIAL : 2 000 €
OBJET SOCIAL : L'acquisition, la gestion, la détention, la propriété, l'administration et l'exploitation directe ou indirecte par tous moyens, y compris la location meublée ou non meublée, la location saisonnière ou de courte durée, de tous immeubles bâtis ou non, qu'ils soient à usage d'habitation, professionnel, commercial ou mixte ;
La fourniture de prestations annexes liées à l'hébergement touristique, telles que la restauration légère, la location de matériel, l'organisation d'activités, l'entretien des locaux et la gestion de services pour les résidents, à l'exclusion de tout service hôtelier quotidien de chambre.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Romans
PRÉSIDENT : La société JKM DEVELOPPEMENT - Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 200 euros dont le siège social est 1540 Route des Fruitières 26600 CROZES HERMITAGE - Immatriculée au RCS sociétés de ROMANS sous le numéro 883 879 611
DIRECTEUR GÉNÉRAL : Madame Souad FRULIO demeurant 188 Avenue Jean Rabot 26400 CREST
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROITS DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
CLAUDE D'AGREMENT : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Pour avis
Le Président

473316500

Dissolutions

L APPARTEMENT DES COIFFEUSES

SARL au capital de 4.500 €
Siège : 10 RUE DES CHARRONS
07270 LAMASTRE
507453686 RCS de AUBENAS

Par décision de l'AGE du 18/08/2025, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur Mme DESBOS CORALIE 10 RUE DES CHARRONS 07270 LAMASTRE, quitte de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 30/09/2025. Radiation au RCS de AUBENAS.

473357600

AVIS

Avis administratifs



VILLE DE DIE

Avis de participation du public par voie électronique relative à la modification n°1 de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Chanqueyras sur la commune de Die du 20 octobre au 20 novembre 2025

En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, une procédure de participation du public par voie électronique, relative au projet de modification n°1 de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Chanqueyras sur la commune de Die se déroulera :

du lundi 20 octobre 2025 - 8h00
au jeudi 20 novembre 2025 - 17h00 inclus.

Cette participation du public par voie électronique porte sur le projet de modification unique du dossier de création et de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Chanqueyras sur la commune de Die.

Ce projet, porté par la commune, a vocation à faire évoluer le périmètre de la ZAC Chanqueyras, à actualiser ses objectifs et à modifier le programme global prévisionnel de constructions ainsi

que le programme des équipements publics, pour permettre la poursuite du développement du quartier de Chanqueyras.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'observation dématérialisé seront mis à disposition du public sur une page dédiée sur le site internet de la commune de Die : mairie-die.fr/ppve-modif-zac/
Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions par voie électronique à l'adresse suivante : ppve.modif.zac@mairie-die.fr

en indiquant en objet du courriel « Observations projet ZAC Chanqueyras - Die - Participation du Public par Voie Electronique ».

Les pièces du dossier seront également consultables, sur demande, en version papier, à la Mairie de Die, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi 20 octobre 2025 au jeudi 20 novembre 2025 inclus. Un registre sera également disponible pour recueillir les observations, propositions et contre-propositions.

Le dossier soumis à la participation du public par voie électronique comprendra :

- La notice explicative sur la procédure de participation du public par voie électronique.
- Le projet modificatif de dossier unique de création - réalisation de la ZAC comprenant :

o L'étude d'impact environnemental et son résumé non technique incluant :
- L'étude de densité,
- L'étude de faisabilité sur le potentiel des énergies renouvelables,

- L'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAE) ainsi que le mémoire en réponse à cet avis ;

- La délibération portant lancement de la modification du dossier de création et de réalisation de la ZAC de Chanqueyras n°24/JAN/1 en date du 23 janvier 2024,

- La délibération n°24/JUL/2 en date du 9 juillet 2024 approuvant le bilan de la concertation publique - avec ledit bilan en annexe - et autorisant Madame La Maire à engager la procédure de participation du public par voie électronique.

Toute demande d'information sur la procédure peut être adressée à : dst@mairie-die.fr

473420900

Avis divers

Changement de régime matrimonial

ALLOBROGES NOTAIRES CONSEILS - ROMANS

Aménagement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Aymar de GESTAS de L'ESPEROUX, Notaire Associé de la Société à Responsabilité Limitée - FOLQUET, de GESTAS de L'ESPEROUX, GILLES et MASSON, titulaire d'un Office Notarial à ROMANS-SUR-ISERE, 13 D, Avenue des Allobroges, CRPCEN 26084, le 10 septembre 2025, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial entre : Monsieur Jacky Lucien VOSSIER, retraité, et Madame Henriette Jeanne Georgette DOYON, retraitée, demeurant ensemble à GRANE (26400) 390 chemin des Auches. Nés, Monsieur à ROMANS-SUR-ISERE (26100) le 6 mai 1959 et Madame à ROMANS-SUR-ISERE (26100) le 28 juin 1960. Mariés à la mairie de BOURG-DE-PEAGE (26300) le 3 avril 1982 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

473436300

+ 2° parution dans l'édition du jeudi 23 octobre.

Die

Débats sur la vente du terrain de la ZAC de Chanqueyras à l'hôpital

Lors du conseil municipal du 14 octobre, était inscrit à l'ordre du jour la "vente d'un terrain de la ZAC de Chanqueyras au centre hospitalier du Diois, délibération de principe". Un point présenté par la maire, Isabelle Bizouard et précisé par Céline Préget, du cabinet Citadia.

Ce mardi soir, lors du conseil municipal de Die, Céline Préget, du cabinet Citadia, a présenté l'avancement du dossier de la zone d'aménagement concertée Chanqueyras, une zone destinée à accueillir le nouvel hôpital du Diois selon les vœux de l'équipe actuelle.

«Un bilan financier à l'équilibre»

Le bilan présenté fait apparaître un projet déjà largement engagé, avec 53 % des dépenses réalisées, soit 5,3 millions euros, consacrés principalement aux acquisitions foncières, aux aménagements (voiries, parc, réseaux) et aux honoraires techniques.

Il reste à financer la requalification du parc, la création d'un giratoire et la finalisation des espaces publics, pour environ deux millions euros supplémentaires.

Côté recettes, 32 % ont déjà été encaissés grâce aux ventes de terrains constructibles et à des subventions publiques. À terme, les recettes totales sont



La maire, Isabelle Bizouard (DVG), lors du conseil municipal du 14 octobre où elle a introduit les débats sur la vente d'un terrain au centre hospitalier du Diois. Photo Le/F.G.

estimées à 5,2 millions euros, assurant «l'équilibre du bilan d'aménagement».

Le terrain de 21 000 m² destiné au futur centre hospitalier, soit la moitié de la surface constructible, sera cédé au prix de 100 €/m, un tarif préférentiel rendu possible par un effort communal évalué à 600 000 euros.

Une promesse de vente et non une cession ni un compromis

Le conseil s'est ensuite attaché sur la cession de ce terrain au centre hospitalier du Diois.

Sauf qu'il ne s'agit ni d'une cession, ni d'un compromis mais d'une promesse de vente et, d'une délibération de principe.

Marylène Moucheron, élue

d'opposition, a, en effet, rappelé que l'hôpital n'envisage, pour l'instant, qu'une promesse de vente.

Promesse par ailleurs assortie de clauses suspensives mais qui a le mérite de limiter les risques de voir s'envoler les 15 millions d'euros de l'État issus de la loi Ségur en 2021.

C'est donc après reformulation de ce point à l'ordre du jour que la délibération a été approuvée malgré l'abstention de l'opposition.

La délibération de principe sur cette promesse de vente pourrait alors aboutir début 2026, après la phase de participation du public prévue du 20 octobre au 20 novembre et au terme des procédures administratives de modification de la ZAC.

● **Frédéric Garcia**



Ville de Die

**Avis de participation du public par voie électronique
relative à la modification n°1 de la Zone d'Aménagement
Concerté (ZAC) de Chanqueyras sur la commune de Die
du 20 octobre au 20 novembre 2025**

En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, une procédure de participation du public par voie électronique, relative au projet de modification n°1 de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Chanqueyras sur la commune de Die se déroulera :

du lundi 20 octobre 2025 – 8h00 au jeudi 20 novembre 2025 – 17h00 inclus.

Cette participation du public par voie électronique porte sur le projet de modification unique du dossier de création et de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Chanqueyras sur la commune de Die.

Ce projet, porté par la commune, a vocation à faire évoluer le périmètre de la ZAC Chanqueyras, à actualiser ses objectifs et à modifier le programme global prévisionnel de constructions ainsi que le programme des équipements publics, pour permettre la poursuite du développement du quartier de Chanqueyras.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'observation dématérialisé seront mis à disposition du public sur une page dédiée sur le site internet de la commune de Die : mairie-die.fr/ppve-modif-zac/

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions par voie électronique à l'adresse suivante : ppve.modif.zac@mairie-die.fr en indiquant en objet du courriel « Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique ».

Les pièces du dossier seront également consultables, sur demande, en version papier, à la Mairie de Die, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi 20 octobre 2025 au jeudi 20 novembre 2025 inclus. Un registre sera également disponible pour recueillir les observations, propositions et contre-propositions.

Le dossier soumis à la participation du public par voie électronique comprendra :

- La notice explicative sur la procédure de participation du public par voie électronique,
- Le projet modificatif de dossier unique de création – réalisation de la ZAC comprenant :

- o L'étude d'impact environnemental et son résumé non technique incluant :

- o L'étude de densité,
- o L'étude de faisabilité sur le potentiel des énergies renouvelables,

- L'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) ainsi que le mémoire en réponse à cet avis ;

- La délibération portant lancement de la modification du dossier de création et de réalisation de la ZAC de

Chanqueyras n°24/JAN/1 en date du 23 janvier 2024,

- La délibération n°24/JUIL/2 en date du 9 juillet 2024 approuvant le bilan de la concertation publique – avec ledit bilan en annexe – et autorisant Madame La Maire à engager la procédure de participation du public par voie électronique.

Toute demande d'information sur la procédure peut être adressée à : dst@mairie-die.fr

Journal du Diois et de la Drôme – vendredi 17 octobre 2025

Avis de participation du public

Le projet de modification de la ZAC de Chanqueyras va faire l'objet d'une procédure de participation du public du lundi 20 octobre au jeudi 20 novembre 2025 (voir l'annonce dans le Journal du Diois du 03 octobre, page 3). Le code de l'environnement impose une procédure par voie électronique. L'ensemble du dossier sera consultable sur le site Internet de la commune de Die : mairie-die.fr/ppve-modif-zac/ Un registre sera également disponible en mairie pour recueillir les observations, propositions et contre-propositions.



Mairie de Die
Rue Félix Germain 26150 DIE
Tél.04 75 21 08 77

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC
par voie électronique relative à la
modification n°1 de la Zone
d'Aménagement Concerté (ZAC) de
Chanqueyras sur la commune de Die du
20 octobre au 20 novembre 2025

En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, une procédure de participation du public par voie électronique, relative au projet de modification n°1 de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Chanqueyras sur la commune de Die se déroule :

depuis lundi 20 octobre 2025 – 8h00 jusqu'au jeudi 20 novembre 2025 – 17h00 inclus.

Cette participation du public par voie électronique porte sur le projet de modification unique du dossier de création et de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Chanqueyras sur la commune de Die.

Ce projet, porté par la commune, a vocation à faire évoluer le périmètre de la ZAC Chanqueyras, à actualiser ses objectifs et à modifier le programme global prévisionnel de constructions ainsi que le programme des équipements publics, pour permettre la poursuite du développement du quartier de Chanqueyras.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'observation dématérialisé sont mis à disposition du public sur cette page dédiée : mairie-die.fr/ppve-modif-zac

Chacun peut prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions par voie électronique à l'adresse suivante : ppve.modif.zac@mairie-die.fr en indiquant en objet du courriel "Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique".

Les pièces du dossier sont également consultables, sur demande, **en version papier, à la Mairie de Die**, aux jours et heures habituels d'ouverture, depuis lundi 20 octobre 2025 jusqu'au jeudi 20 novembre 2025 inclus. Un registre est également disponible pour recueillir les observations, propositions et contre-propositions.

Le dossier soumis à la participation du public par voie électronique comprend :

- La notice explicative sur la procédure de participation du public par voie électronique,
- Le projet modificatif de dossier unique de création – réalisation de la ZAC comprenant :

- o L'étude d'impact environnemental et son résumé non technique incluant :

- L'étude de densité,
- L'étude de faisabilité sur le potentiel des énergies renouvelables,

- L'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) ainsi que le mémoire en réponse à cet avis ;

- La délibération portant lancement de la modification du dossier de création et de réalisation de la ZAC de Chanqueyras n°24/JAN/1 en date du 23 janvier 2024,

- La délibération n°24/JUL/2 en date du 9 juillet 2024 approuvant le bilan de la concertation publique – avec ledit bilan en annexe – et autorisant Madame La Maire à engager la procédure de participation du public par voie électronique.

Toute demande d'information sur la procédure peut être adressée à :

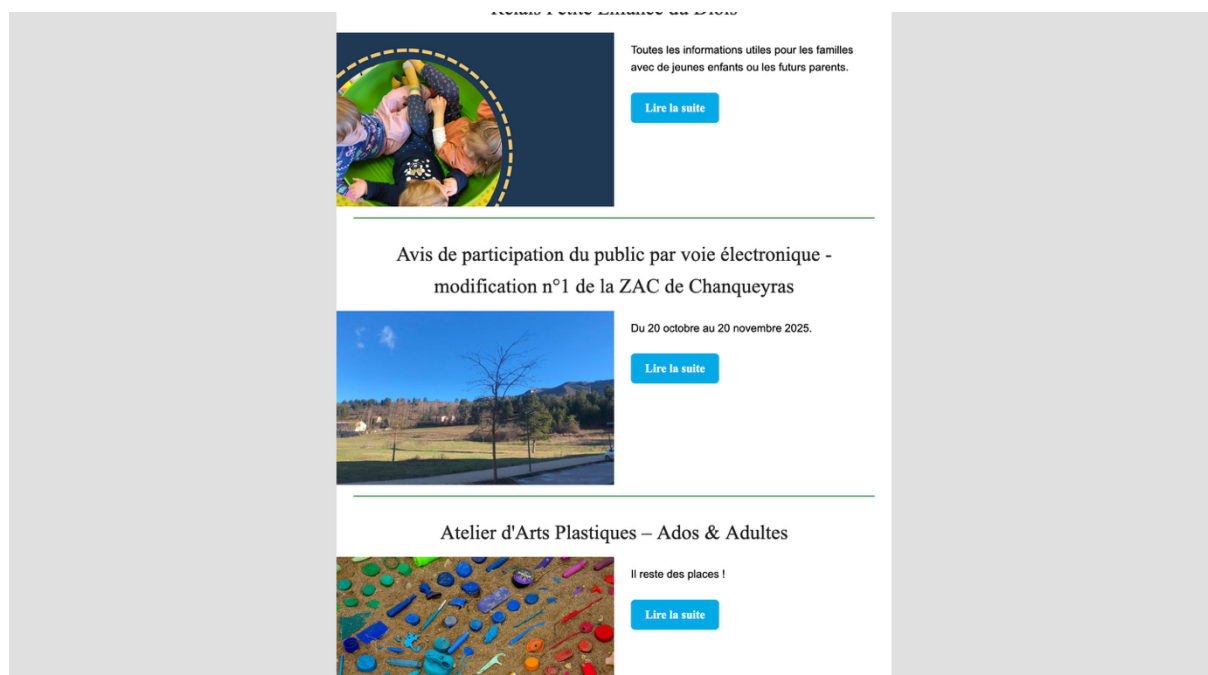
dst@mairie-die.fr

Réseaux sociaux et autres

Post page Facebook de la Ville le 03 octobre 2025



Newsletter envoyées aux 1500 abonnés du 30 septembre 2025 et du 21 octobre 2025



Affichage sur les panneaux lumineux de la Ville depuis le 30 septembre 2025.



Article sur la page d'accueil du site de la ville depuis le 03 octobre 2025



Actualités

[Avis de participation du public par voie électronique \(PPVE\) – modification n°1 de la ZAC de Chanqueyras](#)

Du 20 octobre au 20 novembre 2025.

[Démunition](#) [Communication](#) [Participation du public](#) [Cadre de vie](#) [Vos démarches](#) [Culture, sports & loisirs](#) [Actualités](#) [Contact](#)

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (PPVE) – MODIFICATION N°1 DE LA ZAC DE CHANQUEYRAS

[Accueil](#) » [Actualités](#) » **Avis de participation du public par voie électronique (PPVE) – modification n°1 de la ZAC de Chanqueyras**

En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, une procédure de participation du public par voie électronique, relative au projet de modification n°1 de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Chanqueyras sur la commune de Die se déroulera :

du lundi 20 octobre 2025 – 8h00 au jeudi 20 novembre 2025 – 17h00 inclus.

Cette participation du public par voie électronique porte sur le projet de modification unique du dossier de création et de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Chanqueyras sur la commune de Die.

Ce projet, porté par la commune, a vocation à faire évoluer le périmètre de la ZAC Chanqueyras, à actualiser ses objectifs et à modifier le programme global prévisionnel de constructions ainsi que le programme des équipements publics, pour permettre la poursuite du développement du quartier de Chanqueyras.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'observation dématérialisé seront mis à disposition du public sur cette page dédiée.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propos



[Découvrir Die](#) [Vie municipale](#) [Participation citoyenne](#) [Cadre de vie](#) [Vos démarches](#) [Culture, sports & loisirs](#) [Actualités](#) [Contact](#)

expérimenté pour recueillir les observations, propositions et contre-propositions.

Le dossier soumis à la participation du public par voie électronique comprendra :

- La notice explicative sur la procédure de participation du public par voie électronique,
- Le projet modificatif de dossier unique de création – réalisation de la ZAC comprenant :
 - L'étude d'impact environnemental et son résumé non technique incluant :
 - L'étude de densité,
 - L'étude de faisabilité sur le potentiel des énergies renouvelables,
 - L'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) ainsi que le mémoire en réponse à cet avis ;
 - La délibération portant lancement de la modification du dossier de création et de réalisation de la ZAC de Chanqueyras n°24/JAN/1 en date du 23 janvier 2024,
 - La délibération n°24/JUIL/2 en date du 9 juillet 2024 approuvant le bilan de la concertation publique – avec ledit bilan en annexe – et autorisant Madame La Maire à engager la procédure de participation du public par voie électronique.

À l'issue de la participation du public par voie électronique, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée et le dossier de modification unique de création et réalisation de la ZAC de Chanqueyras, éventuellement modifié pour tenir compte des remarques et avis, sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal de la commune de Die.

Cette synthèse sera consultable pendant trois mois à partir de la décision relative à la modification de la ZAC de Chanqueyras prise par le Conseil Municipal de Die.

Toute demande d'information sur la procédure peut être adressée à : dst@mairie-die.fr

Sur le site de la ZAC

Affichage de l'arrêté à la Maison de santé depuis le 16 octobre 2025



Affichage sur site depuis le 16 octobre 2025

